

**RÈGLEMENT N°435.25**

Ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux d'entretien au chemin de tolérance du Royaume pour un montant de **3 450 \$** et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

---

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Royaume est un chemin privé de tolérance ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation, le remplacement d'un ponceau, le rechargement en matériaux granulaires, ainsi que le reprofilage et le nettoyage des fossés sont nécessaires pour restaurer et améliorer la surface carrossable du chemin;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur souhaitent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande signée par la majorité des propriétaires du secteur, appuyant la réalisation des travaux, datée du 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 199.25 acceptant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique municipale concernant la prise en charge des chemins privés ouverts au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situés sur le territoire de la municipalité adoptée le 2 décembre 2024, par la résolution 383.24, le coût desdits travaux doit être assumé par les propriétaires situés en bordure dudit chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance du 5 mai 2025;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Qu'il soit et est ordonné et statué par le conseil ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

## **ARTICLE 2**

Le conseil décrète l'exécution des travaux suivants sur le chemin de tolérance du Royaume, pour un montant de 3 450 \$ :

- Excavation
- Rechargement en matériaux granulaires
- Remplacement d'un ponceau
- Reprofilage et nettoyage des fossés

## **ARTICLE 3**

Les travaux seront réalisés par **M. Roger Gaudreault**, domicilié au **209, 2<sup>e</sup>Rang, Saint-Charles-de-Bourget, G0V 1G0**.

## **ARTICLE 4**

Le coût des travaux sera assumé par une compensation payable dès l'année en cours par les propriétaires des immeubles imposables du secteur concerné.

Le coût des travaux sera réparti également entre chaque immeuble imposable du secteur concerné.

## **ARTICLE 5**

Une compensation unique sera prélevée sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « A », annexée au présent règlement.

Le montant de cette compensation sera calculé en divisant **le coût total des travaux, incluant les frais d'administration municipaux de 15 %**, par le nombre d'immeubles imposables concernés.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Marc Lavoie, maire suppléant

---

Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

p.j. : Annexe A

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Avis de motion :               | 5 mai 2025  |
| Dépôt du projet de règlement : | 5 mai 2025  |
| Adoption du règlement :        | 3 juin 2025 |
| Entrée en vigueur :            | 4 juin 2025 |

**Annexe A : Liste des immeubles imposables**

| <b><u>Matricule</u></b> | <b><u>Adresse de la propriété</u></b> |
|-------------------------|---------------------------------------|
| 4074 99 4382            | 226 ch. Du Royaume                    |
| 4075 71 8874            | 228 ch. Du Royaume                    |
| 4075 81 6336            | 223 ch. Du Royaume                    |
| 4075 82 8082            | 225 ch. Du Royaume                    |
| 4075 91 8698            | ch. Du Royaume                        |
| 4075 92 1446            | ch. Du Royaume                        |
| 4075 92 1907            | 229 ch. Du Royaume                    |
| 4075 92 3175            | 217 ch. Du Royaume                    |
| 4075 92 5435            | 219 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 0260            | 205 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 3195            | 204 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 4835            | 216 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 6330            | 218 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 7283            | 202 ch. Du Royaume                    |
| 4075 93 7414            | 220 ch. Du Royaume                    |
| 4175 02 2449            | 222 ch. Du Royaume                    |
| 4175 03 1420            | ch. Du Royaume                        |
| 4175 03 4677            | 194 ch. Du Royaume                    |
| 4175 03 6416            | 193 ch. Du Royaume                    |